

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

75081

Objet

ACCEPTATION DU LEGS
de Madame Vve TRUCHET

DATE DE CONVOCATION

21 Juillet 1975
DATE D'AFFICHAGE

21 Juillet 1975

Nombre de conseillers
en exercice 26
Nombre de présents 15
Nombre de votants 16

SOUS-PRÉFECTURE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE
24. SEP. 1975
DELIBERATION EXECUTOIRE
N. 46

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quinze
le vingt cinq juillet à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, M. TETARD, Melle FOUCHÉ,
MM. BUJARD, STIPAL, BUCHET, DUPOUR, BARDE, NAULIN, DOIREAU,
LACHAUD, BROTRÉAU, DOMEQ, BARRIERE, DELAIR.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Me TAP par Me BARDE

Absents : MM. COLLE, LARGETEAU, MONTRON, RIVIERE, BERLAND,
,BOUCHET, BOUTET, PAPEAU, Mme BIDEAU, Mme FAVIERE

M^r Monsieur BARRIERE a été élu Secrétaire.

Le Notaire chargé de la succession de Madame Vve Marie Thérèse TRUCHET, décédée à ROYAN le 16 avril 1975, fait connaître que par testament olographe, la défunte a légué, à titre particulier, à la VILLE DE ROYAN, une somme de 3 000 FR (TROIS MILLE FRANCS) pour l'entretien à perpétuité de son tombeau au cimetière des Tilleuls, Boulevard Clémenceau à ROYAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les dispositions testamentaires prises en faveur de la Commune par Madame Veuve TRUCHET et l'obligation pour la VILLE de ROYAN d'entretenir la tombe de la défunte.

DECIDE

- d'accepter le legs de 3 000 FR (TROIS MILLE FRANCS) provenant de Madame Veuve TRUCHET, avec en contrepartie l'obligation d'entretenir à perpétuité la tombe de l'intéressée, cimetière des Tilleuls à ROYAN.
 - d'acheter de la rente perpétuelle 5 % avec le produit de ce legs.
- Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre,



Pour le Maire
Le Premier Adjoint,

Cty TETARD